DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Elections Législatives du 23 Novembre 1958

CIRCONSCRIPTION DE SAINTES-JONZAC

UNION
des INDÉPENDANTS et des PAYSANS

ELECTRICES, ELECTEURS

de l'arrondissement de Saintes-Jonzac,

L'ordre nouveau de la Vᵉ République vous demande de choisir votre représentant.
Confirmant le résultat du referendum du 28 Septembre, il faut appliquer loyalement la Nouvelle Constitution, aussi bien en Métropole qu'en France d'Outre-Mer.
Au lieu de l'Assemblée unique et souveraine, nous aurons un Parlement chargé du législatif, et un Gouvernement chargé de l'exécutif.

VOTRE VOTE SERA UN VOTE POLITIQUE, car le Parlement devra accorder son investiture au Premier Ministre. Le Gouvernement ainsi nommé, sera normalement, grâce aux stabilisateurs constitutionnels prévus, le même pendant toute la durée de la législature : un affaiblissement de la majorité amènerait non pas un Ministère d'Union, mais bien la dissolution de l'Assemblée Nationale, avec retour devant l'arbitrage des Electeurs.

VOTRE VOTE SERA EGALEMENT UN VOTE PROFESSIONNEL :
Les Indépendants et Paysans — regroupement de sept partis — sont particulièrement bien placés car ils réunissent toutes les professions. Notre groupement compte en effet parmi ses membres : des fonctionnaires, des salariés, des représentants des professions libérales, des industriels, des artisans, des commerçants et des paysans.
Nous pouvons donc assurer une défense efficace et impartiale et résoudre, en tenant compte des intérêts de chacun, les problèmes qui se posent :

PROBLEMES ECONOMIQUES. — La mise en place du MARCHÉ COMMUN EUROPEEN véritable révolution économique, n'est possible que par l'allocation de **crédits de reconversion** et par l'**harmonisation :**
— Des lois sociales.
— Des salaires, y compris ceux de la femme.
— Des moyens de production.
— De l'énergie.
— De la fiscalité.

PROBLEMES FINANCIERS. — **Réforme fiscale :** impôt à la base pondéré.
— Afin que tout produit importé ne puisse concurrencer dangereusement la production française équivalente.
— Afin que tout producteur français, tout artisan, tout commerçant, tout industriel soit soumis à la même fiscalité.

PROBLEMES SOCIAUX.
— Caisse Nationale des Retraite Vieillesse autonome et interprofessionnelle.
— Caisse Nationale des Allocations Familiales alimentée par le budget général, avec prestations égales pour tous.

Notre jeunesse :
— **A droit** à la liberté de l'enseignement comme dans tous les pays du monde libre. Tous les enfants de France doivent être à parts entières.
— **A droit** à une formation professionnelle lui permettant d'envisager un avenir meilleur.

— Défense des droits de la femme : mère, épouse, isolée.
— Pour tous salariés : liaison salaire-productivité.
— Nos fonctionnaires doivent être mieux rémunérés, mais par une organisation moderne du travail, être bien moins nombreux.
— Exonération des droits de succession en ligne directe.
— Prêts spéciaux aux jeunes agriculteurs, artisans et commerçants.

Et, en ce qui concerne plus spécialement notre région, il vous est proposé :

Agriculture = Commerce = Industrie

— Reprise du droit de replantation de la vigne pour la production du Cognac.
— Respect intégral de la loi d'indexation reliant les prix agricoles aux prix industriels.
— Respect de la loi Laborbe organisant le marché laitier.
— Financement des centres de gestion.
— Détaxation des moyens de production, notamment du carburant pour tous les travailleurs.
— Mêmes efforts financiers pour l'adduction d'eau que pour le logement.
— Stockage inter-professionnel des produits agricoles, afin de faire face aussi bien à la surproduction qu'à la pénurie.
— Consultation des professions sur tous les problèmes économiques.
— Défense des libertés des entreprises agricoles, artisanales, industrielles et commerciales.
— Maintien intégral de la décote sur les stocks.
— Mise en place du gaz de Lacq avec tarif préférentiel.
— Mise en place de la route *Océan-Suisse*, future artère européenne, qui contribuera au développement industriel et commercial de notre région.
— Maintien du Tribunal de Jonzac et des Justices de Paix cantonales.

Si vous m'accordez votre confiance, **je m'engage à œuvrer**

pour que SAINTES et JONZAC ait chacune leur arrondissement.

VOTEZ POUR L'UNION DES VILLES ET DES CAMPAGNES.

POUR L'ARRONDISSEMENT SAINTES-JONZAC,

votez André BÉGOUIN,

Président de la Chambre d'Agriculture,
Vice-Président du Comité d'Expansion Economique et Social du Centre-Ouest,
Ingénieur Agricole — Propriétaire-Exploitant,
Ancien Combattant 1939-1945, Officier de Réserve,
Ancien Prisonnier de Guerre,
MAIRE DE RÉAUX — DÉPUTÉ SORTANT.

Imp. LEVÊQUE, Jonzac — 11-1958